

MIGRANTS, EXILÉS, DEMANDEURS D'ASILE, ÉTRANGERS, SANS-PAPIERS, LE RESPECT DES DROITS S'IMPOSE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 10 DÉCEMBRE 2021

Alors qu'ils sont représentés à longueur d'année comme des problèmes, ils sont désormais l'objet d'un concours de la proposition la plus inhumaine, de la déclaration la plus xénophobe, de l'affirmation la plus mensongère par les candidats et aspirants candidats aux élections. Des politiques de rejet de plus en plus dures s'affichent.

Et pourtant :

- les êtres humains bougent de plus en plus quel que soit leur continent d'origine et les migrations, les cultures, s'enrichissent les unes les autres. Cela a toujours existé et fait partie de l'histoire de notre pays comme de beaucoup d'autres. Malheureusement, les discours racistes, les fantasmes de « grand remplacement » font aussi partie de l'histoire de l'humanité, ils en sont la pire face, à l'origine des pires crimes ;

- toutes les études sérieuses montrent que les migrations ne sont pas un coût, elles sont au contraire créatrices de richesses surtout si on en voit les effets à long terme. Leur place parmi les « premiers de corvée » pendant la crise sanitaire a montré, qu'en outre, ils occupaient des emplois indispensables.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) est quotidiennement à leurs côtés, avec toutes celles et tous ceux qui partagent les valeurs de solidarité et de fraternité, fondatrices de la République.

A l'occasion de la Journée internationale des migrants, le 18 décembre, la LDH appelle à se mobiliser de façon unitaire partout en France et à participer à toutes les initiatives pour réaffirmer les mesures prioritaires allant dans le sens de ces valeurs :

- le respect du droit d'asile et particulièrement la fin des refoulements systématiques aux frontières comme on le voit à Vintimille et Briançon et l'ouverture de voies légales et sûres pour que les routes maritimes et terrestres ne soient plus de grands cimetières, pour que l'on cesse de compter chaque année les milliers de morts en Méditerranée, dans la Manche, sur la route des Canaries, dans les déserts et aux frontières terrestres et maritimes, notamment de l'Union européenne mais aussi aux frontières françaises ;
- la remise en cause du règlement de Dublin qui condamne des dizaines de milliers de personnes à l'errance en voulant les forcer à déposer leur demande d'asile dans le premier pays européen qu'elles ont provisoirement atteint et non là où elles souhaitent véritablement demander une protection et vivre ;
- la suppression de la notion de pays sûrs qui crée une procédure d'examen des dossiers de demande d'asile au rabais pour les personnes originaires de certains pays, le refus de mettre en place des centres fermés aux frontières européennes comme vient de le proposer la Commission européenne au Conseil européen afin de permettre l'examen des demandes d'asile avant que les personnes exilées ne posent un pied sur le territoire européen ;
- le respect des droits de l'enfant et notamment son intérêt supérieur (principe de non-séparation d'enfants de leurs parents, droit au séjour des mères



étrangères d'enfants français aujourd'hui systématiquement contesté, familles menacées d'expulsion...) ;

- la fin de la remise en cause de l'âge des jeunes mineurs (déminorisation qui concerne un jeune sur deux qui se déclare mineur à son arrivée en France), leur non-enfermement et leur mise sous protection dès lors qu'ils se déclarent mineurs au moins jusqu'à ce que leur âge soit vérifié via une juste évaluation afin d'éviter qu'ils soient jetés à la rue ;
- la fin des OQTF délivrées de façon de plus en plus systématique par les préfectures aux jeunes majeurs, y compris à celles et ceux qui ont fait preuve de leur insertion tant professionnelle qu'éducative ;
- la fin du délit de solidarité tout comme des réglementations d'exception en Outre-mer ;
- l'accès aux services publics en mettant fin à la dématérialisation comme seul moyen d'accéder aux droits, notamment au séjour, afin de respecter la décision du Conseil d'Etat ;
- le respect des droits les plus fondamentaux (mises à l'abri, santé, accès à l'eau et aux distributions de repas) et fin du harcèlement dont sont victimes les exilés, notamment à Calais ;
- la régularisation de tous ceux et toutes celles qui vivent, travaillent et agissent dans nos territoires y compris les jeunes majeurs.

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 10 DÉCEMBRE 2021

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1891

